

MESSAGE DU TRÉSORIER DE LA SHF

Chers collègues,

L'appel à cotisation 2018 est lancé. Vous le trouverez en pièce jointe de ce message ainsi que sur le site internet de la SHF.

Comme l'an passé, vous avez la possibilité de régler votre cotisation par chèque ou par prélèvement bancaire. En cas de règlement par chèque, vous pouvez remettre votre paiement accompagné de votre bulletin de cotisation au correspondant de votre établissement ou bien m'envoyer le tout par voie postale (Frédéric Alchalabi (SHF) 6, rue du Perthus - 44470 Thouaré sur Loire). Si vous choisissez de payer votre cotisation par prélèvement bancaire, je vous remercie de bien vouloir m'envoyer un RIB par voie électronique (frederic.alchalabi@gmail.com) ou postale (cf. adresse ci-dessus) ou bien encore de le remettre à votre correspondant local qui se chargera de me le transmettre.

Le compte bancaire des adhérents ayant signé un mandat de prélèvement automatique SEPA sera prélevé du montant de la cotisation due, dans les premiers jours du mois de février 2018. Si votre compte bancaire n'a pas été débité au cours du mois de février et que vous avez signé le mandat de prélèvement automatique SEPA, je vous remercie de bien vouloir vous mettre en contact avec moi par le biais de l'adresse électronique que vous trouverez sur l'appel à cotisation.

Les adhérents ayant réglé leur cotisation 2017 par prélèvement bancaire sans avoir signé le mandat de prélèvement automatique SEPA qui leur a été transmis peuvent s'acquitter du montant de leur adhésion 2018 en envoyant à nouveau leur RIB ou bien un chèque.

Bien cordialement à vous,

Frédéric Alchalabi - Trésorier de la SHF